

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CHALON SUR SAONE

1B RUE DE BOURGOGNE-71100 CHALON SUR SAONE
3617 INFOGREFFE OU TEL : 0891011111
INTERNET:WWW.INFOGREFFE.FR
TEL 03 85 97 16 94

SARL REKCOTS
RUE DE LA THILLE
GEANGES
71133 SAINT LOUP DE LA SALLE

V/REF :

N/REF : 2000 B 81 / 2007-R-3

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE certifie qu'il a reçu le 02/03/2007,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce DE CHALON SUR SAONE en date du 02/03/2007
- Désignation d'un commissaire aux apports

Concernant la société

SARL REKCOTS
Société à responsabilité limitée
RUE DE LA THILLE
GEANGES
71133 SAINT LOUP DE LA SALLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2007-R-3 le 02/03/2007

R.C.S. CHALON SUR SAONE 403 449 176 (2000 B 81)

Fait à CHALON SUR SAONE le 02/03/2007,

Le Greffier



Dépôt de la requête
enregistré le 01 MARS 2007
sous le numéro R/ 2007/184

**Requête à Monsieur le Président
du Tribunal de commerce de Chalon sur Saône**

Le soussigné :

Jean-Pierre STOCKER,

Demeurant Rue de la Thille 71133 GEANGES,
Agissant en qualité de Gérant de la société REKCOTS, société à responsabilité limitée au capital de 36 587,8 €, dont le siège social est Rue de la Thille, 71133 GEANGES, immatriculée sous le numéro 403 449 176 RCS CHALON SUR SAONE,

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société REKCOTS envisage de procéder à une augmentation de son capital social par la voie de l'apport de 100 actions de la société GABS, société par actions simplifiée au capital de 227 500 €, ayant siège social Rue de la Thille 71350 GEANGES, immatriculée 445 356 017 RCS CHALON SUR SAONE, par Monsieur Olivier STOCKER.

Cet apport peut être évalué globalement à 3 000 000 € sous réserve des vérifications prévues par la loi.

Est jointe à la présente requête une note descriptive des apports, de l'apporteur et de la société bénéficiaire.

En conséquence, le soussigné a l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner, en application des dispositions des articles L. 223-33 du Code de commerce et 25 du décret du 23 mars 1967, en qualité de Commissaire aux apports :

Monsieur Jean-Luc BARÇON, commissaire aux comptes domicilié 20 Rue Ernest Bailly 21000 DIJON à défaut tel autre Commissaire aux apports qu'il vous plaira, ayant pour mission :

- d'apprécier et évaluer un apport consenti par Monsieur Olivier STOCKER,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés,
- d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires, qui sera mis à la disposition des associés et déposé au Greffe du Tribunal de commerce dans les délais prévus par les textes réglementaires.

Fait à GEANGES
Le 8 février 2007

SARL REKCOTS

Rue de la Thille
71350 SAINT-LOUF GEANGES

Tél : 03 85 49 97 19

Fax : 03 85 49 97 20

RCS B 403 449 176

Répertorié au Greffe du Tribunal de
Commerce de CHALON S/SAONE le
Sous le n° 200700641/0100087 02 MARS 2007
Le Greffier



ORDONNANCE

Nous, ANDRE GENTIEN, Président du TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHALON S/SAONE, assisté du Greffier.

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés.
Vu l'article L. 225-147 du Code de Commerce et 169 du décret du 23 mars 1967.

DESIGNONS :

M. Jean-Luc BARCON, commissaire aux apports, domicilié 20 rue Ernest Bailly 21000 DIJON à l'occasion de l'apport par Monsieur Olivier STOCKER demeurant rue de la citadelle 21190 CORCELLES LES ARTS à la SARL REKCOTS dont le siège social est à SAINT LOUP DE LA SALLE 71133 rue de la Thille - Géanges - 403 449 176.

Il sera chargé d'apprécier et évaluer un apport consenti par M. Olivier STOCKER, d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés, et enfin d'établir un rapport contenant les mentions réglementaires.

Disons que ce commissaire aux apports pourra se faire assister dans l'accomplissement de sa mission par un ou plusieurs techniciens de son choix.

Ordonnons le dépôt de la présente ordonnance.

Fait et donné en notre Cabinet à CHALON SUR SAONE, ce 02 MARS 2007

LE PRESIDENT :

ANDRE GENTIEN



LE GREFFIER :

N. BOUTHENET